

**AG du 18/05/2025 de la SARL A VOS COTES (SIREN 489652123)
dont le siège social est 50 avenue de Toulouse 34070 Montpellier**

Ordre du jour

Affectation du résultat 2024

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique décide de ratifier les comptes 2024 et d'affecter le résultat de 71182€ en RAN.

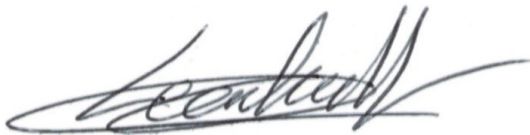
Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire de l'associé unique confère tous pouvoirs :

- au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Fait à Montpellier en 2 exemplaires,
Le 18/05/2025

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Guillaume Leenhardt', with a long horizontal flourish extending to the right.

Guillaume LEENHARDT

SARL A VOS COTES

50 AVENUE DE TOULOUSE
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS
du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Grabels :

460 Rue Louis Pasteur
Le Novatech CS 60100
34790 GRABELS
☎ 04 67 04 25 00

Montpellier Centre :

9 rue de la Loge
34000 MONTPELLIER
☎ 04 67 04 25 00

Lunel :

29 Chemin de Dassargues
34400 LUNEL
☎ 04 99 54 91 30

Teyran :

1550 Avenue de Montpellier
34820 TEYRAN
☎ 04 11 80 01 09

Gignac :

5 Parc d'Activités de Camalcé
34150 GIGNAC
☎ 04 67 57 51 01

Bedarieux :

86 Avenue Jean Jaurès
34600 BEDARIEUX
☎ 04 67 23 22 27

SOMMAIRE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTES ANNUELS

Attestation	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
Annexe des comptes annuels	9
	10

DETAIL DES COMPTES

Bilan - Actif détaillé	23
Bilan - Passif détaillé	24
Soldes Intermédiaires de Gestion	26
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	28
Capacité d'autofinancement	29
Synthèse	32
Liste des immobilisations	33
	34

LIASSE FISCALE

Réel Normal	38
	39

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL A VOS COTES

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 842 640 €
Chiffre d'affaires	3 837 219 €
Résultat net comptable	71 182 €

Fait à GRABELS,
Le 29/06/2025.

GUILLAUME BARRERE,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 760	7 760		
Fonds commercial (1)	316 398		316 398	316 398
Autres immobilisations incorporelles	238 305		238 305	238 305
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	230 019	116 998	113 021	30 347
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000		10 000	10 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	253		253	253
Prêts	87 292		87 292	74 369
Autres immobilisations financières	14 150		14 150	11 325
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	904 176	124 758	779 418	680 997
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	372 879		372 879	379 684
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	1 330		1 330	568
Créances fiscales et sociales (3)	68 595		68 595	71 822
Fournisseurs débiteurs	4 834		4 834	92
Groupe et associés (3)	14 373		14 373	14 373
Débiteurs divers (3)	35 806		35 806	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	565 265		565 265	490 620
Charges constatées d'avance (3)	140		140	8 501
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 063 223		1 063 223	965 659
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 967 398	124 758	1 842 640	1 646 655

(1) Dont droit au bail

BILAN - ACTIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/23

(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	801 176,97	757 462,77
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	71 181,68	43 714,20
SITUATION NETTE	883 358,65	812 176,97
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	883 358,65	812 176,97
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 000,00	10 984,16
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	10 000,00	10 984,16
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	167 939,64	169 699,77
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	72 693,88	20 614,54
Fournisseurs, factures non parvenues	3 239,05	
Dettes fiscales et sociales	686 105,42	620 544,47
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	19 303,70	12 635,38
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	949 281,69	823 494,16
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 842 640,34	1 646 655,29

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

49 299,00

899 982,69

101 799,00

721 695,00

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
Montant net du chiffre d'affaires	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	246 301	6,42	103 165	2,70	143 136	138,74
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	81 277	2,12	69 820	1,83	11 457	16,41
Autres produits	5 735	0,15	4 774	0,12	960	20,12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 170 532	108,69	4 002 992	104,65	167 541	4,19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	418 188	10,90	311 701	8,15	106 487	34,16
Impôts, taxes et versements assimilés	70 194	1,83	70 835	1,85	-641	-0,91
Salaires et traitements	3 141 316	81,86	3 126 876	81,74	14 441	0,46
Charges sociales	406 518	10,59	378 966	9,91	27 552	7,27
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	19 304	0,50	15 565	0,41	3 739	24,02
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions			10 000	0,26	-10 000	-100,00
Autres charges	6 666	0,17	4 723	0,12	1 943	41,13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 062 185	105,86	3 918 666	102,44	143 519	3,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	108 347	2,82	84 326	2,20	24 021	28,49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	519	0,01			519	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	519	0,01			519	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 261	0,06	1 991	0,05	270	13,56
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 261	0,06	1 991	0,05	270	13,56
RÉSULTAT FINANCIER	-1 742	-0,05	-1 991	-0,05	249	12,48
RÉSULTAT COURANT avant impôts	106 605	2,78	82 335	2,15	24 270	29,48
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 566	0,04	1 596	0,04	-30	-1,88
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 566	0,04	1 596	0,04	-30	-1,88
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			43 480	1,14	-43 480	-100,00
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			821	0,02	-821	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			44 301	1,16	-44 301	100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 566	0,04	-42 705	-1,12	44 271	103,67
Participation des salariés aux résultats	21 581	0,56			21 581	
Impôt sur les bénéfices	15 408	0,40	-4 084	-0,11	19 492	477,28
TOTAL DES PRODUITS	4 172 617	108,74	4 004 588	104,69	168 029	4,20
TOTAL DES CHARGES	4 101 435	106,89	3 960 874	103,55	140 562	3,55
Bénéfice ou Perte	71 182	1,86	43 714	1,14	27 467	62,83

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- LES EFFECTIFS
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- DETTES LIÉES À LA COVID-19
- COMMENTAIRES

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 842 640,34 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 71 181,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et info	3 ans
- Mobilier	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	562 463,07		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers	92 425,78		87 969,19	
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	35 616,05		14 007,68	
	Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					79 923,00	
Avances et acomptes						
TOTAL				128 041,83		181 899,87
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		10 000,00			
	Autres titres immobilisés		252,50			
	Prêts et autres immobilisations financières		85 693,50		19 923,00	
TOTAL				95 946,00		19 923,00
TOTAL GENERAL				786 450,90		201 822,87

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			562 463,07	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				180 394,97	
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles				49 623,73	
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours			79 923,00		
	Avances et acomptes					
TOTAL				79 923,00	230 018,70	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				10 000,00	
	Autres titres immobilisés				252,50	
	Prêts & autres immob. financières			4 175,00	101 441,50	
TOTAL				4 175,00	111 694,00	
TOTAL GENERAL				84 098,00	904 175,77	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 760,01			7 760,01
TOTAL		7 760,01			7 760,01
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	70 280,25	12 717,39		82 997,64
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	27 414,11	6 586,18		34 000,29
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		97 694,36	19 303,57		116 997,93
TOTAL GENERAL		105 454,37	19 303,57		124 757,94

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	87 291,50		87 291,50
	Autres immobilisations financières	14 150,00		14 150,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	372 879,10	372 879,10	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 329,59	1 329,59	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 500,00	10 500,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	7 433,51	7 433,51	
	coll. publiques	40 661,70	40 661,70	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	10 000,00	10 000,00	
	Groupe et associés (2)	14 372,81	14 372,81	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	40 640,37	40 640,37	
	Charges constatées d'avance	140,04	140,04	
TOTAUX		599 398,62	497 957,12	101 441,50
Renvois	(1) Montant	12 923,00		
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	140,04
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	140,04

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	61 161,70
Disponibilités	
TOTAL	61 161,70

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	167 939,64	118 640,64	49 299,00	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	75 932,93	75 932,93		
Personnel & comptes rattachés	476 385,99	476 385,99		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	173 907,51	173 907,51		
Etat & Impôts sur les bénéfices	9 196,00	9 196,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	21 890,52	21 890,52		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 725,40	4 725,40		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	19 303,70	19 303,70		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	949 281,69	899 982,69	49 299,00	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

70 000,00
71 878,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200,00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 239,05
Dettes fiscales et sociales	308 929,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	312 368,06

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	130,00	
Ingénieurs et cadres	1,00	
Agents de maîtrise	126,00	
Employés et techniciens	3,00	
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	7 760	7 760		
28050000 AMORT CONC&DROITS SIMIL BREV	-7 760	-7 760		
Fonds commercial	316 398	316 398		
20700000 FONDS COMMERCIAL ET CLIENTELE	316 398	316 398		
Autres immobilisations incorporelles	238 305	238 305		
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT	238 305	238 305		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	113 021	30 347	82 673	272,42
21810000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	180 395	92 426	87 969	95,18
21830000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	32 205	18 197	14 008	76,98
21840000 MOBILIER	17 419	17 419		
28181000 AMORT INST.GLE.AGT.AM	-82 998	-70 280	-12 717	-18,10
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-16 969	-10 832	-6 136	-56,65
28184000 AMORT MOBILIER	-17 032	-16 582	-450	-2,71
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000	10 000		
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN	10 000	10 000		
Autres titres immobilisés	253	253		
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES	253	253		
Prêts	87 292	74 369	12 923	17,38
27480000 EFFORT CONSTRUCTION	87 292	74 369	12 923	17,38
Autres immobilisations financières	14 150	11 325	2 825	24,94
27510000 DEPOTS VERSES	14 150	11 325	2 825	24,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	779 418	680 997	98 421	14,45
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	372 879	379 684	-6 805	-1,79
Personnel et comptes rattachés (3)	1 330	568	762	134,09
Créances fiscales et sociales (3)	68 595	71 822	-3 227	-4,49
43872000 AUTRES RBT A RECEVOIR	10 500	3 500	7 000	200,00
44170000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	10 000	10 000		
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES		12 228	-12 228	-100,00
44562010 TVA DED IMMOBILISATIONS 20 %	1 614		1 614	
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	5 249	24 083	-18 834	-78,20
44566400 TVA AUTOLIQ DED SUR IMPORT	11	11		
44571050 TVA COLL PREST SERV 5.5 %	19		19	
44571251 TVA COLL PREST SERV 20 %				
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	540		540	
44873000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	40 662	22 000	18 662	84,83
Fournisseurs débiteurs	4 834	92	4 742	5182,95
Groupe et associés (3)	14 373	14 373		
45100000 LEEN	8 163	8 163		
45110000 LA COOP DU PRENDRE SOIN	6 210	6 210		
Débiteurs divers (3)	35 806		35 806	
46713000 GIE E SAP REFACT	35 806		35 806	
Disponibilités	565 265	490 620	74 646	15,21

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
51121000 REMISES A ENCAISSER		4 152	-4 152	-100,00
51123000 CESU A ENCAISSER	15 774	526	15 249	
51210000 SG	139 576		139 576	
51211000 SG		88 070	-88 070	-100,00
51212000 CIC	360 703	390 625	-29 922	-7,66
51213000 CREDIT COOPERATIF	49 213	7 248	41 965	578,99
Charges constatées d'avance (3)	140	8 501	-8 361	-98,35
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	140	8 501	-8 361	-98,35
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 063 223	965 659	97 564	10,10
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 842 640	1 646 655	195 985	11,90



BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
Réserves				
Réserve légale	1 000	1 000		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
Report à nouveau	801 177	757 463	43 714	5,77
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	801 177	757 463	43 714	5,77
Résultat de l'exercice (bénéfice / perte)	71 182	43 714	27 467	62,83
SITUATION NETTE	883 359	812 177	71 182	8,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	883 359	812 177	71 182	8,76
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 000	10 984	-984	-8,96
15180000 AUTRES PROV. POUR RISQUES	10 000	10 984	-984	-8,96
TOTAL PROVISIONS	10 000	10 985	-984	-8,96
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	167 940	169 700	-1 760	-1,04
16411000 EMP SG 140000€/0.95%/84M	1 722	22 280	-20 558	-92,27
16413000 EMP CIC 50000€/2.2%/144M	13 392	17 789	-4 397	-24,72
16414000 EMP CIC PGE 100000€/48M/0.65%	23 147	48 241	-25 094	-52,02
16415000 EMP CIC 125000€/0.95%/84M	63 539	81 308	-17 769	-21,85
16418000 EMP SG 70000€/3.95/48M	65 941	65 941		
16880000 INTERETS COURUS	200	82	118	143,90
Fournisseurs	72 694	20 615	52 079	252,63
Fournisseurs, factures non parvenues	3 239		3 239	
Dettes fiscales et sociales	686 105	620 544	65 561	10,57
42100012 SALAIRES DECEMBRE	234 733	215 148	19 585	9,10
42200000 COMITES ENTREPRISE ETABL.	6 031	5 744	287	5,00
42500000 PERSONNEL AVANCES ACP TES	400		400	
42700000 PERSONNEL SAISIES	487	947	-461	-48,63
42820000 DETTES POUR CONGES PAYES	216 751	214 906	1 846	0,86
42840000 DETTE PROV PARTICIPATION	17 984		17 984	
42861000 PROVISION PRIMES A PAYER		4 000	-4 000	-100,00
43100000 SECURITE SOCIALE	83 791		83 791	
43710000 URSSAF		67 624	-67 624	-100,00
43720000 RETRAITE ARCCO	15 465	12 844	2 621	20,40
43750000 AREAS MUTUELLE	4 146	5 411	-1 265	-23,37
43795000 RSI - ECHEANCIER EN COURS		4 102	-4 102	-100,00
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	28 134	26 484	1 650	6,23
43861000 PROVISION CS / PRIMES A PAYER		471	-471	-100,00
43862000 PROVISION CS / DIVERS A PAYER	3 597		3 597	
43863000 TAXE APPRENTISSAGE	5 708	5 689	19	0,34
43864000 FORMATION PRO CONTINUE	31 899	31 792	108	0,34
43865000 PROVISION COT TNS GERANTS	1 166	1 049	117	11,15
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 036	537	500	93,17
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	9 196		9 196	
44526200 TVA AUTOLIQ COLL SUR IMPORT	11	11		
44551000 TVA A DECAISSER	21 845	12 214	9 631	78,85
44571351 TVA COLL PREST SERV 10 %	34		34	

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
44571500 TVA A REGULARISER / VENTES		9 163	-9 163	-100,00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	3 689	2 409	1 280	53,13
Autres dettes	6 033	3 566	2 468	69,20
46711000 EZIO	4 972		4 972	
46713000 GIE E SAP REFACT		3 566	-3 566	-100,00
46714000 GUILLAUME LEENHARDT	1 061		1 061	
Clients créditeurs	13 270	9 070	4 200,66	46,32
TOTAL DETTES	949 282	823 494	125 788	15,27
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 842 640	1 646 655	195 985	11,90
(1) Dont à plus d'un an	49 299	101 799		
(1) Dont à moins d'un an	899 983	721 695		



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *	3 909	0,10			3 909	
MARGE DE PRODUCTION *	3 833 309	99,90	3 825 232	100,00	8 077	0,21
MARGE BRUTE TOTALE	3 833 309	99,90	3 825 232	100,00	8 077	0,21
- Autres achats	42 180	1,10	13 601	0,36	28 579	210,13
- Charges externes	372 099	9,70	298 100	7,79	73 998	24,82
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 419 030	89,10	3 513 531	91,85	-94 501	-2,69
Subventions d'exploitation	246 301	6,42	103 165	2,70	143 136	138,74
- Impôts, taxes et versements assimilés	70 194	1,83	70 835	1,85	-641	-0,91
- Salaires et traitements	3 141 316	81,86	3 126 876	81,74	14 441	0,46
- Charges sociales	406 518	10,59	378 966	9,91	27 552	7,27
Total	-3 371 727	-87,87	-3 473 512	-90,81	101 785	2,93
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	47 304	1,23	40 019	1,05	7 285	18,20
Reprises sur dép., prov., amorts	984	0,03	7 375	0,19	-6 391	-86,66
+ Transferts de charges d'exploitation	80 293	2,09	62 445	1,63	17 848	28,58
+ Autres produits d'exploitation	5 735	0,15	4 774	0,12	960	20,12
- Dotations amort. et dépréciations	19 304	0,50	25 565	0,67	-6 261	-24,49
- Autres charges d'exploitation	6 666	0,17	4 723	0,12	1 943	41,13
Total	61 043	1,59	44 307	1,16	16 736	37,77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	108 347	2,82	84 326	2,20	24 021	28,49
Opérations en commun						
+ Produits financiers	519	0,01			519	
- Charges financières	2 261	0,06	1 991	0,05	270	13,56
Total	-1 742	-0,05	-1 991	-0,05	249	12,48
RÉSULTAT COURANT	106 605	2,78	82 335	2,15	24 270	29,48
+ Produits exceptionnels (1)	1 566	0,04	1 596	0,04	-30	-1,88
- Charges exceptionnelles (2)			44 301	1,16	-44 301	-100,00
- Participation des salariés	21 581	0,56			21 581	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	15 408	0,40	-4 084	-0,11	19 492	477,28
Total	-35 423	-0,92	-38 621	-1,01	3 198	8,28
RÉSULTAT EXERCICE	71 182	1,86	43 714	1,14	27 467	62,83

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 837 219	100	3 825 232	100	11 987	0,31
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
70601000 FRAIS DE GESTION 20%	1 726	0,04	2 485	0,06	-759	-30,54
70602000 FRAIS DUPLICATA FACTURE 20%	301	0,01	377	0,01	-77	-20,35
70611100 AIDE A LA PERSONNE GIR5/6 5.5%	294 673	7,68	300 207	7,85	-5 533	-1,84
70611200 AIDE A LA PERSONNE GIR3/4 5.5%	1 352 080	35,24	1 407 252	36,79	-55 172	-3,92
70611300 AIDE A LA PERSONNE GIR1/2 5.5%	708 894	18,47	677 672	17,72	31 222	4,61
70612100 AIDE PERS PH 5.5%	269 856	7,03	233 498	6,10	36 358	15,57
70612200 AIDE PERS PCH<150 5.5%	268 048	6,99	322 987	8,44	-54 939	-17,01
70613000 PRESTATIONS 5.50%	7 284	0,19	11 165	0,29	-3 881	-34,76
70614000 PRESTATIONS 2.10%	513	0,01	44		469	
70621000 MENAGE CLASSIQUE 10%	694 919	18,11	658 478	17,21	36 442	5,53
70621200 REPASSAGE 10%	668	0,02	4 166	0,11	-3 498	-83,96
70622000 MENAGE PREMIUM 10%	166 752	4,35	155 713	4,07	11 039	7,09
70623020 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	19 913	0,52			19 913	
70631000 REGUL 5.5%	3 308	0,09	5 847	0,15	-2 539	-43,43
70632000 REGUL 10%	-723	-0,02	-373	-0,01	-351	94,09
70633000 HEURES MUTUELLES 20%	10 561	0,28	8 694	0,23	1 867	21,48
70640000 GARDE ENFANT 10%	4 775	0,12	8 396	0,22	-3 621	-43,13
70660000 FRAIS KILOMETRIQUES	21 353	0,56	13 218	0,35	8 135	61,54
70670000 ENTRETIEN LOCAUX PRO 20%	6 170	0,16	6 078	0,16	92	1,51
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 037	0,03	1 256	0,03	-219	-17,43
70820000 COMMISSIONS ET COURTAGES			4 209	0,11	-4 209	-100,00
70832000 POSE COFFRE A CLE	167		750	0,02	-583	-77,78
70833000 DIVERS 20%			17		-17	-100,00
70834000 FORFAIT CB COURSES	4 943	0,13	3 094	0,08	1 849	59,75
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 837 219	100,00	3 825 232	100,00	11 987	0,31
- Sous-traitance (directe) *	3 909	0,10			3 909	
60400000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES	3 909	0,10			3 909	
MARGE DE PRODUCTION *	3 833 309	99,90	3 825 232	100,00	8 077	0,21
MARGE BRUTE TOTALE	3 833 309	99,90	3 825 232	100,00	8 077	0,21
- Autres achats	42 180	1,10	13 601	0,36	28 579	210,13
60610000 FOURN NON STOCK (ELEC-GAZ-EAU)	5 139	0,13	4 210	0,11	929	22,08
60613200 CARB VEHICULES UTILITAIRES	10				10	
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	33 613	0,88	7 653	0,20	25 960	339,22
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 418	0,09	1 738	0,05	1 680	96,65
- Charges externes	372 099	9,70	298 100	7,79	73 998	24,82
61100000 SOUS TRAITANCE GIE	119 903	3,12	103 026	2,69	16 877	16,38
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	71 505	1,86	56 501	1,48	15 004	26,56
61352000 LOCATIONS DIVERS	1 702	0,04	1 709	0,04	-7	-0,41
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	3 335	0,09	2 874	0,08	462	16,07
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	564	0,01	139		425	305,42
61550000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS MOBILI			126		-126	-100,00
61560000 MAINTENANCE	33 568	0,87	22 201	0,58	11 366	51,20
61610000 ASSURANCE RC PRO	1 767	0,05	1 689	0,04	78	4,61
61630000 ASSURANCE VEHICULES SALARIES			3 433	0,09	-3 433	-100,00
61640000 ASSURANCE LOCAL			560	0,01	-560	-100,00
61650000 ASSURANCE CE			151		-151	-100,00
61660000 ASSURANCE HOMME CLE			359	0,01	-359	-100,00
61680000 ASSURANCE PRET	737	0,02	617	0,02	121	19,57

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
61681000 AUTRES ASSURANCES	4 039	0,11			4 039	
61800000 DIVERS SINISTRE	21		633	0,02	-612	-96,72
61820000 FORMATIONS SALARIES	63 707	1,66	19 930	0,52	43 777	219,65
61830000 FORMATION GERANT	3 490	0,09			3 490	
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	6 547	0,17	7 847	0,21	-1 299	-16,56
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES AVOCATS	45		2 938	0,08	-2 893	-98,47
62264000 HONORAIRES DIVERS	8 918	0,23	6 536	0,17	2 382	36,43
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	425	0,01	858	0,02	-433	-50,52
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	15 046	0,39	29 753	0,78	-14 707	-49,43
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	540	0,01			540	
62340000 CADEAUX	2 601	0,07	120		2 480	
62382000 DONS OUVRANT DROIT A RI	2 400	0,06	1 500	0,04	900	60,00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 332	0,27	7 887	0,21	2 445	31,00
62511000 INDEMNITES KILOMETRIQUES			3 325	0,09	-3 325	-100,00
62570000 RECEPTIONS SORTIE SALARIES	647	0,02	4 552	0,12	-3 905	-85,79
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	6 023	0,16	5 380	0,14	643	11,95
62621000 INTERNET ET TELEPHONIE	6 947	0,18			6 947	
62623000 FRAIS DE TELEPHONE			6 522	0,17	-6 522	-100,00
62710000 FRAIS BANCAIRES	5 663	0,15	3 087	0,08	2 576	83,43
62811000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	840	0,02	2 745	0,07	-1 905	-69,40
62813000 FRAIS ENCAISSEMENTS DIVERS	788	0,02	1 100	0,03	-312	-28,38
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 419 030	89,10	3 513 531	91,85	-94 501	-2,69
Subventions d'exploitation	246 301	6,42	103 165	2,70	143 136	138,74
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 000	0,26			10 000	
74010000 SUBV EXPL IMPOSABLE	236 301	6,16	103 165	2,70	133 136	129,05
- Impôts, taxes et versements assimilés	70 194	1,83	70 835	1,85	-641	-0,91
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	19 675	0,51	19 529	0,51	146	0,75
63130000 FORMATION PRO CONTINUE	43 648	1,14			43 648	
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT			43 323	1,13	-43 323	-100,00
63511100 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	3 183	0,08	3 182	0,08	1	0,03
63511200 CET-COTISATION VAL AJOUTEE ENT	3 688	0,10	4 802	0,13	-1 114	-23,20
- Salaires et traitements	3 141 316	81,86	3 126 876	81,74	14 441	0,46
64110000 SALAIRES BRUTS	2 893 420	75,40	2 871 831	75,08	21 589	0,75
64116000 INDEMNITES DE LICENCIEMENT	29 576	0,77	24 612	0,64	4 964	20,17
64120000 CONGES PAYES	1 846	0,05	3 044	0,08	-1 199	-39,38
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS			4 000	0,10	-4 000	-100,00
64131000 PROVISION PRIMES A PAYER	-4 000	-0,10			-4 000	
64140000 INDEMN ET AVANTAGES DIVERS	26 448	0,69	32 181	0,84	-5 733	-17,81
64141000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	91 562	2,39	89 020	2,33	2 542	2,86
64143000 INDEMN TRANSPORT INTERVENANTS			5 235	0,14	-5 235	-100,00
64171100 REMUNERATION GERANT 1	65 000	1,69	61 500	1,61	3 500	5,69
64172100 RSI GERANT 1	22 100	0,58	20 482	0,54	1 618	7,90
64176100 CSG DEDUCTIBLE GERANT 1	6 422	0,17	6 658	0,17	-236	-3,54
64177100 MADELIN RETRAITE GERANT 1	6 770	0,18	6 423	0,17	347	5,40
64178100 MADELIN PREVOYANCE GERANT 1	2 173	0,06	1 890	0,05	283	14,99
- Charges sociales	406 518	10,59	378 966	9,91	27 552	7,27
64510000 COTISATIONS URSSAF	185 260	4,83	156 294	4,09	28 967	18,53
64511000 COTISATIONS RETRAITE			27 480	0,72	-27 480	-100,00
64512000 COTISATIONS POLE EMPLOI			120 569	3,15	-120 569	-100,00
64513000 COTISATIONS MUTUELLE			33 926	0,89	-33 926	-100,00
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	32 307	0,84	2 217	0,06	30 090	
64530000 COTISATIONS RETRAITE	34 209	0,89	471	0,01	33 738	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	123 663	3,22			123 663	
64545000 CHARGES SOCIALES SUR CP	1 650	0,04			1 650	
64546000 CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	-471	-0,01			-471	
64720000 VERS.COMITES ENTREP ET ETABLTS	5 787	0,15	5 744	0,15	43	0,75

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	24 112	0,63	24 801	0,65	-689	-2,78
64820000 AUTRES INDEMNITES DE RUPTURE			7 464	0,20	-7 464	-100,00
Total	-3 371 727	-87,87	-3 473 512	-90,81	101 785	-2,93
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	47 304	1,23	40 019	1,05	7 285	18,20
Reprises sur dépréciations, provisions, amortissements	984	0,03	7 375	0,19	-6 391	-86,66
78150000 REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPL	984	0,03	7 375	0,19	-6 391	-86,66
+ Transferts de charges d'exploitation	80 293	2,09	62 445	1,63	17 848	28,58
79112000 REMBOURSEMENTS FORMATIONS	64 723	1,69	26 380	0,69	38 343	145,35
79113000 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES			1 882	0,05	-1 882	-100,00
79141000 TRANSFERT DE CHARGE SAL AIDES	5 070	0,13	20 683	0,54	-15 613	-75,49
79142000 TRANSFERT DE CHARGE SALARIES	10 500	0,27	13 500	0,35	-3 000	-22,22
+ Autres produits d'exploitation	5 735	0,15	4 774	0,12	960	20,12
75800000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	5 735	0,15	4 774	0,12	960	20,12
- Dotations amortissements et dépréciations	19 304	0,50	25 565	0,67	-6 261	-24,49
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	19 304	0,50	15 565	0,41	3 739	24,02
68150000 DOT PROVISIONS D'EXPLOITATION			10 000	0,26	-10 000	-100,00
- Autres charges d'exploitation	6 666	0,17	4 723	0,12	1 943	41,13
65400000 PERTES / CREANCES EXO ANT.			4 550	0,12	-4 550	-100,00
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	6 666	0,17	173		6 493	
Total	61 043	1,59	44 307	1,16	16 736	37,77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	108 347	2,82	84 326	2,20	24 021	28,49
+ Produits financiers	519	0,01			519	
76410000 INTERETS SICAV	519	0,01			519	
- Charges financières	2 261	0,06	1 991	0,05	270	13,56
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES	2 261	0,06	1 991	0,05	270	13,56
Total	-1 742	-0,05	-1 991	-0,05	249	-12,48
RÉSULTAT COURANT	106 605	2,78	82 335	2,15	24 270	29,48
+ Produits exceptionnels (1)	1 566	0,04	1 596	0,04	-30	-1,88
77180000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION	1 566	0,04	1 596	0,04	-30	-1,88
- Charges exceptionnelles (2)			44 301	1,16	-44 301	-100,00
67120000 PENALITES AMENDES FISC & PEN			28		-28	-100,00
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST			43 452	1,14	-43 452	-100,00
68710000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS			821	0,02	-821	-100,00
- Participation des salariés	21 581	0,56			21 581	
69100000 PART DES SALARIES AU RESULTAT	21 581	0,56			21 581	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	15 408	0,40	-4 084	-0,11	19 492	-477,28
69511000 IMPOT SUR LES SOCIETES	23 393	0,61	6 212	0,16	17 181	276,58
69512000 CREDIT IMPOT FORM DIRIGEANTS	-475	-0,01	-461	-0,01	-14	3,04
69514000 REDUCTION IMPOT MECENAT	-1 440	-0,04	-900	-0,02	-540	60,00
69515000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	-6 070	-0,16	-8 935	-0,23	2 865	-32,06
Total	-35 423	-0,92	-38 621	-1,01	3 198	-8,28
RÉSULTAT EXERCICE	71 182	1,86	43 714	1,14	27 467	62,83

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/24	Valeur au 31/12/23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	47 304	40 019
+ Transferts de charges d'exploitation	80 293	62 445
+ Autres produits d'exploitation	5 735	4 774
- Autres charges d'exploitation	6 666	4 723
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	519	
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	2 261	1 991
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	1 566	1 596
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles		44 301
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		821
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise	21 581	
- Impôts sur les bénéfices	15 408	-4 084
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	89 501	62 725
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 304	26 386
+ Reprises sur amortissements et provisions	984	7 375
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	71 182	43 714

SYNTHÈSE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	3 837 219	3 825 232	3 881 625	11 987	0,31
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	3 837 219	3 825 232	3 881 625	11 987	0,31
Marge commerciale					
Marge globale	3 833 309	3 825 232	3 881 175	8 077	0,21
Valeur ajoutée	3 419 030	3 513 531	3 564 743	-94 501	-2,69
Excédent brut d'exploitation	47 304	40 019	-53 550	7 285	18,20
Amortissements et provisions	19 304	25 565	14 721	-6 261	-24,49
Résultat d'exploitation	108 347	84 326	-3 715	24 021	28,49
Résultat financier	-1 742	-1 991	-2 702	249	12,48
Résultat courant	106 605	82 335	-6 416	24 270	29,48
Résultat exceptionnel	1 566	-42 705	45 908	44 271	103,67
Résultat net de l'exercice	71 182	43 714	42 832	27 467	62,83

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	89 501	62 725	57 513	26 776	42,69
Fonds de roulement net global	267 308	297 410	336 988	-30 102	-10,12
Besoin en fonds de roulement	-297 758	-193 128	-138 153	-104 630	54,18
Trésorerie	565 065	490 538	475 141	74 528	15,19

RATIOS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	33	34	46	-1	-2,04
Crédit fournisseurs (en jours)	53	21	24	33	159,04
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	0,48	0,49	0,44		-2,04
Capacité de remboursement	0,53	0,37	0,24		43,24
Taux d'endettement	0,19	0,21	0,31		-9,52
Rentabilité financière	0,08	0,05	0,06		60,00
Rentabilité commerciale	0,02	0,01	0,01		100,00

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du

31/12/2024

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice			
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé				
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC													
1	LOGO + CHARTE GRAPH	31/12/09	1 800	3	33	Lin	E	1 800	E	E	1 800		
4	SITE INTERNET	09/12/15	5 960	3	33	Lin	E	5 960	E	E	5 960		
Cumul du compte 20500000			7 760				E	7 760	E	E	7 760		
(hors cessions)			7 760				E	7 760	E	E	7 760		
20700000 FONDS COMMERCIAL													
5	AIDE ET COMPAGNIE	31/12/17	70 000			Na	E		E	E	70 000		
6	ILE AUX SERVICES	31/12/17	70 000			Na	E		E	E	70 000		
7	CLIENTELE HOME SUD	31/12/10	16 578			Na	E		E	E	16 578		
8	CLIENTELE ATOUT MENA	31/10/12	8 320			Na	E		E	E	8 320		
9	CLIENTELE OBJECTIF SE	31/12/13	95 000			Na	E		E	E	95 000		
10	FDS COMMERCE POPIN'S	30/12/20	50 000			Na	E		E	E	50 000		
11	SCINTILLA	01/01/16	6 500			Na	E		E	E	6 500		
Cumul du compte 20700000			316 398				E		E	E	316 398		
(hors cessions)			316 398				E		E	E	316 398		
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT													
1	MALIS TECNHC CONFUS	19/07/21	238 305			Na	E		E	E	238 305		
Cumul du compte 20810000			238 305				E		E	E	238 305		
(hors cessions)			238 305				E		E	E	238 305		
21810000 INSTALLATIONS GENERALES													
10	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	7 651	10	10	Lin	E	6 167	E	765	E	6 932	718
11	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	34 106	10	10	Lin	E	27 493	E	3 411	E	30 904	3 202
12	FACTURE CASTORAMA	30/12/15	4 849	10	10	Lin	E	3 881	E	485	E	4 366	484
13	ECOWATTT CLIM	03/02/16	8 012	10	10	Lin	E	6 339	E	801	E	7 140	872
14	ARQUIPRU RÉNOVATION	04/02/16	8 333	10	10	Lin	E	6 590	E	833	E	7 424	910
15	ERDF RACCORDEMENT	08/02/16	1 466	10	10	Lin	E	1 158	E	147	E	1 304	162
16	PEA ESCALIER	24/03/16	5 975	10	10	Lin	E	4 642	E	598	E	5 240	735
17	PEA GARDE CORP	24/03/16	1 050	10	10	Lin	E	816	E	105	E	921	129
18	AMENAGEMENT AB STRU	31/05/16	7 118	10	10	Lin	E	5 400	E	712	E	6 111	1 006
19	DP NEWS ENSEIGNE	30/06/16	3 785	10	10	Lin	E	2 840	E	379	E	3 218	567
20	AB STRUCTURES CLOIS	31/03/17	822	10	10	Lin	E	555	E	82	E	638	184
21	CFP SECURITE ALARME	04/12/17	2 202	10	10	Lin	E	1 338	E	220	E	1 558	644
22	ENSEIGNE	07/08/15	847	10	10	Lin	E	758	E	85	E	843	4
23	ENSEIGNE	09/10/17	850	5	20	Lin	E	850	E		E	850	
26	TRAVAUX RENOVATION B	07/04/21	3 962	10	10	Lin	E	1 084	E	396	E	1 481	2 481
27	PORTE COULISSANTE MT	11/05/21	1 398	10	10	Lin	E	370	E	140	E	509	888
28	SOCOOC CUISINE LUNEL	16/08/24	4 167	10	10	Lin	E		E	158	E	158	4 009
30	LEROY MERLIN PLANCHE	13/11/24	3 880	10	10	Lin	E		E	52	E	52	3 827

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice	
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé		
21810000 INSTALLATIONS GENERALES											
31	TRAVAUX AMENAGEMENT	01/08/24	79 923	10	10	Lin	E	3 350	E 3 350	76 573	
Cumul du compte 21810000			180 395				E	70 281	E 12 717	E 82 998	97 397
(hors cessions)			180 395				E	70 281	E 12 717	E 82 998	97 397
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT											
26	E CITY ECRAN	10/03/16	206	3	33	Lin	E	206	E 206		
34	DELL PORTABLE VOSTRO	07/03/20	559	3	33	Lin	E	559	E 559		
35	DELL PORTABLE VOSTRO	23/07/20	4 221	3	33	Lin	E	4 221	E 4 221		
36	DELL LATITUDE 9410 2I	18/08/20	1 933	3	33	Lin	E	1 933	E 1 933		
44	SIEGES DE BUREAU	04/11/21	744	3	33	Lin	E	535	E 208	744	
46	2022 06 FMB COPIEUR D	23/06/22	3 900	3	33	Lin	E	1 984	E 1 300	E 3 284	616
47	DELL VOSTRO 5410	05/09/22	774	3	33	Lin	E	342	E 258	E 600	175
48	FMB COPIEUR OLIVETTI D	31/03/23	3 725	3	33	Lin	E	939	E 1 242	E 2 181	1 544
49	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	38	E 237	E 276	437
50	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	38	E 237	E 276	437
51	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	38	E 237	E 276	437
52	DELL LATITUDE 5440 BT	16/07/24	2 335	3	33	Lin	E		E 360	E 360	1 975
53	DELL LATTITUDE 5440 B	04/06/24	10 112	3	33	Lin	E		E 1 949	E 1 949	8 164
54	DELL LATITUDE 5440 BT	18/10/24	1 556	3	33	Lin	E		E 107	E 107	1 449
Cumul du compte 21830000			32 202				E	10 833	E 6 136	E 16 969	15 233
(hors cessions)			32 202				E	10 833	E 6 136	E 16 969	15 233
21840000 MOBILIER											
33	BUREAUX BUROSTYLE	10/07/13	3 764	3	33	Lin	E	3 764	E 3 764		
34	BUROSTYLE BUREAU	10/03/16	3 814	3	33	Lin	E	3 814	E 3 814		
35	BUROSTYLE BUREAU	25/04/16	1 764	3	33	Lin	E	1 764	E 1 764		
36	BUROSTYLE ARMOIRE	26/05/16	494	3	33	Lin	E	494	E 494		
37	SOCOOC CUISINE	31/07/16	2 500	3	33	Lin	E	2 500	E 2 500		
38	BUROSTYLE BUREAU	28/09/16	604	3	33	Lin	E	604	E 604		
40	BUROSTYLE BUREAU	15/11/17	1 134	3	33	Lin	E	1 134	E 1 134		
41	BUREAU 140CM TOP OFF	29/07/15	404	7	14	Lin	E	404	E 404		
42	TABLE REUNION TOP OF	29/07/15	358	7	14	Lin	E	358	E 358		
43	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	396	7	14	Lin	E	396	E 396		
44	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	214	7	14	Lin	E	214	E 214		
45	CHAISES REUNION TOP C	29/07/15	135	7	14	Lin	E	135	E 135		
46	BUREAU 160CM TOP OFF	29/07/15	145	7	14	Lin	E	145	E 145		
47	BUREAU 80CM TOP OFFI	29/07/15	343	7	14	Lin	E	343	E 343		
49	MACHINE CAFE JURA WE	11/11/22	1 350	3	33	Lin	E	513	E 450	E 963	387

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé	
21840000 MOBILIER										
Cumul du compte 21840000			17 419			E	16 582 E	450 E	17 032	387
(hors cessions)			17 419			E	16 582 E	450 E	17 032	387
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN										
1	TPPVLT LA COOP DU PRE	20/12/23	10 000			Na	E	E	E	10 000
Cumul du compte 26101000			10 000			E	E	E		10 000
(hors cessions)			10 000			E	E	E		10 000
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES										
1	PRISE DE PARTICIPATIO	16/02/16	100			Na	E	E	E	100
2	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	137			Na	E	E	E	137
3	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	15			Na	E	E	E	15
Cumul du compte 27180000			253			E	E	E		253
(hors cessions)			253			E	E	E		253
27480000 AUTRES PRETS										
42	PROV EFFORT CONSTRU	31/12/13	768			Na	E	E	E	768
43	EFFORT CONSTRUCTION	31/12/15	2 445			Na	E	E	E	2 445
44	EFFORT CONSTRUCTION	20/12/16	4 338			Na	E	E	E	4 338
45	EFFORT CONSTRUCTION	31/12/17	6 246			Na	E	E	E	6 246
46	EFFORT CONSTRUCTION	21/12/18	7 142			Na	E	E	E	7 142
47	EFFORT CONSTRUCTION	27/12/19	9 317			Na	E	E	E	9 317
48	EFFORT CONSTRUCTION	31/12/20	9 603			Na	E	E	E	9 603
49	EFFORT CONSTRUCTION	15/12/21	9 521			Na	E	E	E	9 521
50	EFFORT CONSTRUCTION	31/12/22	11 732			Na	E	E	E	11 732
51	EFFORT CONSTRUCTION	31/12/23	13 257			Na	E	E	E	13 257
52	EFORT CONSTRUCTION 2	31/12/24	12 923			Na	E	E	E	12 923
Cumul du compte 27480000			87 292			E	E	E		87 292
(hors cessions)			87 292			E	E	E		87 292
27510000 DEPOTS VERSES										
2	CAUTION MUDLAUTO	26/03/19	150			Na	E	E	E	150
3	CAUTION SCI ARQUIPRU	27/02/15	5 000			Na	E	E	E	5 000
4	CAUTION TOTAL	03/10/17	575	02/05/24		Na	E	E	E	575
5	CAUTION LOCAL	20/07/15	2 000			Na	E	E	E	2 000
6	CAUTION GRARD MAUGU	30/07/18	3 600	11/08/24		Na	E	E	E	3 600
7	DEPOT GARANTIE LOCAL	29/04/24	7 000			Na	E	E	E	7 000

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice	
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé		
27510000 DEPOTS VERSES											
Cumul du compte 27510000			18 325				E	E	E	18 325	
(hors cessions)			14 150				E	E	E	14 150	
Cumul tous comptes			Valeur acquisition				antérieur	Amortissement de l'exercice	cumulé	Valeur nette fin d'exercice	
			908 348				E	105 456 E	19 304 E	124 760	783 588
							D	D	D		
(hors cessions)			904 173				E	105 456 E	19 304 E	124 760	779 413
							D	D	D		



LIASSE FISCALE

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société :				Adresse du siège social :		
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER						
SIRET 4 8 9 6 5 2 1 2 3 0 0 0 5 5				Mél : g.leenhardt@a-vos-cotes.com		
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
				SIRET		
B ACTIVITE						
Activités exercées AIDE A DOMICILE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		68 071	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindécies)	
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindécies</i>
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Autres dispositifs		☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		☐	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>		☐	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindécies A</i>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)						
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°		
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé				ISACOMPTA		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :		
BONNIOL BOURDERON ET ASSOCIES 460 RUE LOUIS PASTEUR 34790 GRABELS Tél : 0467042500				Tél :		
OGA/OMGA				Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 26/06/25 Lieu : MONTPELLIER		
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire : GERANT LEENHARDT GUILLAUME		
prestataire :				Signature		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																													
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b																	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c																								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				e																			
																				f																			
																				g																			
																				h																			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																								
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)																								
H										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :																									
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																	
1										2		3		4		5		6		7		8																	
LEENHARDT GUILLAUME 93 AVENUE DE LODEVE												2024		65 000																									
34070 MONTPELLIER GERANT																																							
I										DIVERS																													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																							
J																														CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%																								
																				0%					15%					19%									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																								
															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																								
															MVLT restant à reporter																								
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)																													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																							

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 48965212300055			Néant ☐ *				
					Exercice N clos le, 31/12/2024		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 760	AG	7 760	
		Fonds commercial (1)	AH	316 398	AI	316 398	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	238 305	AK	238 305	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	230 019	AU	116 998	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
			Autres participations	CU	10 000	CV	10 000
			Créances rattachées à des participations	BB		BC	
			Autres titres immobilisés	BD	253	BE	253
			Prêts	BF	87 292	BG	87 292
			Autres immobilisations financières*	BH	14 150	BI	14 150
TOTAL (II)			BJ	904 176	BK	124 758	779 418
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	372 879	BY	372 879	
		Autres créances (3)	BZ	124 938	CA	124 938	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	565 265	CG	565 265	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	140	CI	140		
	TOTAL (III)	CJ	1 063 223	CK	1 063 223		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 967 398	1A	124 758	1 842 640	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		42/83	

44/83

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	3 837 219	FH		FI	3 837 219
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 837 219	FK		FL	3 837 219
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	246 301
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	81 277
	Autres Produits (1) (11)						FQ	5 735
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 170 532
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
Variation de stocks (marchandises) *						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	418 188	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	70 194	
Salaires et traitements *						FY	3 141 316	
Charges sociales (10)						FZ	406 518	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	19 304
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)						GE	6 666	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 062 185	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	108 347	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	519
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	519
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 261
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	2 261
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 742	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	106 605	

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VOS COTES</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 566	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 566	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 566
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	21 581
Impôts sur les bénéfices *										HK	15 408
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 172 617
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 101 435
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	71 182
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								HX	2 400
	(9)	Dont transfert de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	80 293
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7								A4		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
POUR SOLDE TROP REMBOURSE FMB LITIGE									1 566		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

--	--	--

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL A VOS COTES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2				3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	562 463		KE			KF						
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM			KN			KO					
		Installations gales, agencmts*, aménagts des constructions		[Dont Composants		M2				KP			KQ			KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				KS			KT			KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	92 426		KW			KX	87 969				
		Matériel de transport *								KY			KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	35 616		LC			LD	14 008				
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ	79 923					
	Avances et acomptes								LK			LL			LM						
	TOTAL III								LN	128 042		LO			LP	181 900					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T					
		Autres participations								8U	10 000		8V			8W					
Autres titres immobilisés								1P	253		1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières								1T	85 694		1U			1V	19 923						
TOTAL IV								LQ	95 946		LR			LS	19 923						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	786 451		ØH			ØJ	201 823						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	562 463		1X					
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui				IR				MD			ME			MF					
		Inst. gales, agencmts et am. des constructions				IS				MG			MH			MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ			MK			ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencmts, aménagements divers				IU				MM			MN	180 395		MO					
		Matériel de transport				IV				MP			MQ			MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS			MT	49 624		MU					
		Emballages récupérables et divers *				IX				MV			MW			MX					
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ	79 923		NA			NB					
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III						IY			NG	79 923		NH	230 019		NI					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW				
		Autres participations						IØ			ØX			ØY	10 000		ØZ				
Autres titres immobilisés						I1			2B			2C	253		2D						
Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	4 175		2F	101 442		2G						
TOTAL IV						I3			NJ	4 175		NK	111 694		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	84 098		ØL	904 176		ØM						

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entrepriseSARL A VOS COTES

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 760	PF		PG		PH	7 760
TOTAL I		RK	7 760	RM		RN		RO	7 760
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	70 280	QE	12 717	QF		QG	82 998
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 414	QM	6 586	QN		QO	34 000
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	97 694	QV	19 304	QW		QX	116 998
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	105 454	ØP	19 304	ØQ		ØR	124 758

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY					Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	51/83

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Primes de remboursement des obligations			SP	SR
---	--	--	----	----

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL A VOS COTES								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 984	5W		5X	984	5Y	10 000	
	TOTAL II	5Z	10 984	TV		TW	984	TX	10 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	10 984	UB		UC	984	UD	10 000	
	Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE		UF	984		
- financières				UG		UH				
- exceptionnelles				UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	87 292	UR		US	87 292		
	Autres immobilisations financières				UT	14 150	UV		UW	14 150		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	372 879		372 879				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 330		1 330				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	10 500		10 500				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 434		7 434				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	40 662		40 662				
		Divers			VP	10 000		10 000				
	Groupe et associés (2)				VC	14 373		14 373				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	40 640		40 640				
	Charges constatées d'avance				VS	140		140				
	TOTAUX				VT	599 399	VU	497 957	VV	101 442		
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 923							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	167 940		118 641		49 299				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	75 933		75 933						
Personnel et comptes rattachés			8C	476 386		476 386						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	173 908		173 908						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 196		9 196						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 891		21 891						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 725		4 725						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	19 304		19 304						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	949 282	VZ	899 983		49 299				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 878	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise :SARL A VOS COTES

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐

*Exercice N, clos le :
31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(

Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions autres

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

Majoration d'amortissement*

Avantages sur le bénéfice et exonérations*

France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)

HT

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quindecies)

1F

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

TOTAL II

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

110 571

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

WA

71 182

WB

XE

XW

XY

I7

15 408

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

23 981

Y1

Y3

WR

110 571

WS

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

XG

XJ

XL

55/83

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTIA

RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	110 571	XO
------------------------	---	----	---------	----

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A VOS COTES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	244 885
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VOS COTES</u>														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	757 463	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	43 714				ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE								
							ZF								
	TOTAL I	ØF	801 177				ZG	801 177							
							ZH	801 177							
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	123 812							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	73 208	)	XQ	76 543							
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	15 935							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	1 628	)	ST	201 898							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	418 188							
	- CFE et CVAE						YW	6 871							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		)	9Z	63 323							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	70 194							
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	272 894							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	104 426							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*						ØB	2 893 420							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK								
	- Numéro de centre agréé *			XP											
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)						ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A VOS COTES</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
			donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :01/01/2024..... et clos le :31/12/2024.....										Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP	130		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 837 219		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	3 837 219		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	5 735		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF	246 301		
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	252 036		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON	46 089		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR	298 891		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	6 666		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	351 646		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)										OG	3 737 609		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.										SA	3 737 609		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX			
Effectifs au sens de la CVAE *										EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY			
Date de cessation										HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 48965212300055

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A VOS COTES

ADRESSE (voie) 50 AVENUE DE TOULOUSE

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique EURL Dénomination LEEN
N° SIREN (si société établie en France) 840147730 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00
Adresse : N° 50 Voie AVENUE DE TOULOUSE
Code postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA



(1)

☐ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET : 48965212300055

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A VOS COTES

ADRESSE (voie) 50 AVENUE DE TOULOUSE

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique	GIE	Dénomination	E-SAP
N° SIREN (si société établie en France)	833872302	% de détention	50,00
Adresse :	N° 50	Voie	AVENUE DE TOULOUSE
	Code Postal 34070	Commune	MONTPELLIER
		Pays	France
Forme juridique	COCC	Dénomination	LA COOP DU PRENDRE SOIN
N° SIREN (si société établie en France)	982898058	% de détention	33,00
Adresse :	N° 2	Voie	ALLEE DU FOIRAIL
	Code Postal 34490	Commune	MURVIEL-LES-BEZIERS
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL A VOS COTES

Numéro de siret 48965212300055

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	48965212300055	8810A
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	110 571
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	68 071
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %

68 071

BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %

42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		2 400
PARTICIPATION 2024		21 581
TOTAL		23 981

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE
(ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2024	Clos le	31	12	2024
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	88.10A
	489652123	Activités (cf notice)	
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2024*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2024 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 837 219	
• Nombre de salariés	CZ	130	• Nombre de chercheurs et techniciensEZ
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)FZ
			1
			• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*GZ

*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		ANNÉE CIVILE 2024
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	21 493
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	9 242
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	30 735
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	30 735
B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	15a	
	à l'étranger ³ :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	16a	
	à l'étranger ³ :	16b
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	Année civile 2024	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	30 735

2 Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

3 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	10 500
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt ⁵	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	20 235
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2024	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt ⁵	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	33b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	20 235
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N’EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l’article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d’impôt obtenu par l’entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d’impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		Numéro de sîret	48965212300055
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a		20 235
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b		
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 35b \times 50 \text{ \%})^7$	36		6 071
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a		6 071
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis $[(\text{ligne } 39a - \text{ligne } 39b) \times 30 \text{ \%} + \text{ligne } 39b \times 50 \text{ \%}]^7$	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40+ ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	6 071
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche $[(\text{ligne } 47a - \text{ligne } 47b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 47b \times 50 \text{ \%})$	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) $[(\text{ligne } 26a - (100\,000\,000\,€ - \text{ligne } 86))]$	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) $(\text{ligne } 49 \times 5 \text{ \%})$	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible $(100\,000\,000\,€ - \text{ligne } 86 - \text{ligne } 47a)$	55	

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

8 Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION	ANNÉE CIVILE	2024
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation [(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) x 30 %] + (ligne 76b x 60 %) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35 %) ¹²	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	6 071
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		ANNÉE CIVILE 2024
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :	82a
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt							
		CIR				CRC			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation		Pour dépenses de recherche collaborative			
TOTAL		91a		91b		91c		91d	

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative

	TOTAL	92a		92b		92c		92d	
--	-------	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--

VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal

www.impots.gouv.fr.

IX – SIGNATURE

A MONTPELLIER..... Le 26/06/2025.....

Nom, Qualité LEENHARDT GUILLAUME GERANT..... Signature

Adresse email g.leenhardt@a-vos-cotes.com.....

Téléphone :

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024											
Dénomination de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		4	8	9	6	5	2	1	2	3	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										1 440	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 quater Y du CGI)											
Créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire (article 220 Z septies du CGI)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD										475	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 <i>quater</i> T du CGI)			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD			
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	6 071		
<table border="1" data-bbox="84 884 1253 926"> <tr> <td></td> <td>dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM</td> </tr> </table>		dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD			
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD			
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD			
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD			
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD			
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)			
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD			
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD			
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD			

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022 et modifiée par la loi de finances pour 2024, est intégrée à ce formulaire :
La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire, codifiée à l'article 220 Z septies du CGI. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.
L'article 71 de la loi de finances pour 2024 (loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024) étend, toutes autres conditions étant par ailleurs remplies, le champ des bénéficiaires de la créance d'impôt sur les sociétés à l'ensemble des personnes morales. Cette extension s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu de ces modifications, la créance s'appelle désormais « créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire ».
- Deux nouveaux crédits d'impôts, créés par la loi de finances pour 2024, sont intégrés à ce formulaire :
Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I du CGI) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) a créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.
Le crédit d'impôt au titre des prêts avance mutation ne portant pas intérêt (CI PAM-TZ) (article 244 quater T du CGI) : l'article 71 de la loi de finances pour 2024 a instauré un crédit d'impôt en faveur des établissements de crédit, des sociétés de financement et des sociétés de tiers financement qui accordent des prêts avance mutation à taux zéro à des particuliers en vue de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de logements achevés depuis plus de deux ans. Ces dispositions s'appliquent aux offres de prêts avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.